

Epo-Inject EB 536 - Composant A

Fiche de données de sécurité | Révision et date source : non indiquées | MSDS EN-96, traduction anglaise de la source turque

Traduction française Merks ; classifications, concentrations, valeurs et transports conservés. Les incohérences source sont signalées.

1. Identification

Produit : Epo-Inject EB 536 composant A. Usage identifié : mortier époxy. Fournisseur MERKS Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, 06900 Polatlı/Ankara, Türkiye. Tél./fax +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr ; www.merks.com.tr. Contact : Kezban Saka, contrôle qualité, kezban@merks.com.tr. Entrée téléphone d'urgence de la source : numéro de télécopie +90 262 648-9299. Numéros nationaux : UZEM 114 ; services de santé 112 ; pompiers 110.

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement turc n° 28848 : dangers physiques : non classé ; santé : Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319 ; Skin Sens. 1 H317 ; Muta. 2 H341 ; environnement : Aquatic Chronic 2 H411. Pictogrammes GHS07, GHS08, GHS09 ; mention Attention. H315 irritation cutanée ; H319 grave irritation oculaire ; H317 allergie cutanée possible ; H341 défauts génétiques suspectés ; H411 toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables. P273 éviter rejet ; P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection visage ; P302+P352 peau : laver abondamment au savon/eau ; P305+P351+P338 yeux : rincer prudemment plusieurs minutes, retirer lentilles si possible, poursuivre ; P308+P313 en cas d'exposition ou inquiétude, consulter ; P333+P313 irritation/démangeaison cutanée : consulter ; P337+P313 irritation oculaire persistante : consulter ; P501 éliminer le contenu/réceptacle selon règles nationales. Contient bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane et éther o-tolylrique de 2,3-époxypropyle. Aucun autre danger précisé sous 2.3.

3. Composition / informations sur les composants

Substances : sans objet. Mélange :

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, 40–60 %, CAS 1675-54-3, CE 216-823-5, REACH 01-2119456619-26-0000 ; Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411.

Éther o-tolylrique de 2,3-époxypropyle, 40–60 %, CAS 2210-79-9, CE 218-645-3, REACH 01-2119966907-18-0000 ; Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Muta. 2 H341, Aquatic Chronic 2 H411. Textes complets des phrases H en section 16.

4. Premiers secours

Consulter si malaise persistant et présenter la FDS. Inhalation : air frais, garder au chaud et au repos, position facilitant la respiration, desserrer vêtements ; consulter si symptômes graves/persistants. Ingestion : rincer soigneusement la bouche ; en cas de doute consulter immédiatement ; ne pas faire vomir sauf indication médicale. Peau : retirer vêtements contaminés, laver abondamment ; laver les vêtements avant réutilisation ; si symptômes, consulter. Yeux : rincer au moins 10 minutes sans frotter, retirer lentilles si présentes et ouvrir largement les paupières ; consulter si gêne persistante. Secouristes : EPI approprié. Symptômes : sévérité selon concentration/durée ; inhalation : aucun symptôme particulier connu ; ingestion : irritation sévère possible bouche/œsophage/tube digestif ; peau : rougeur, irritation, allergie ; yeux : irritation grave, douleur, démangeaison, rougeur. Médecin : traitement symptomatique.

5. Lutte contre l'incendie

Produit non inflammable ; moyens selon feu environnant : mousse, CO₂, poudre sèche ou brouillard d'eau. Éviter jet d'eau pouvant propager l'incendie.

Décomposition/combustion : gaz/vapeurs nocifs possibles. Ne pas respirer ; évacuer la zone ; refroidir les récipients exposés par eau pulvérisée et les déplacer sans risque ; continuer à refroidir jusqu'à extinction. Fuite non enflammée : brouillard d'eau pour disperser les vapeurs et protéger les intervenants. Empêcher les eaux d'extinction d'atteindre drains/cours d'eau (risque de pollution). Pompiers : appareil respiratoire autonome à pression positive et vêtements adaptés ; tenue EN 469, casque, bottes et gants offrant une protection de base contre incidents chimiques.

6. Dispersion accidentelle

EPI section 8 ; aucune intervention sans formation/évaluation du risque. Éviter contact peau/yeux/vêtements et colis endommagés sans protection ; se décontaminer. Éviter drains/cours d'eau/sol ; contenir avec sable, terre ou matériau incombustible ; signaler immédiatement tout rejet dans cours d'eau à l'autorité environnementale. Nettoyer immédiatement et éliminer sans risque. Produit soluble dans l'eau : diluer et éponger ; sinon absorber par matériau inerte/sec, placer en conteneur adapté. Absorbant contaminé : peut présenter mêmes dangers ; étiqueter conteneurs et retirer rapidement. Rincer abondamment la zone ; se décontaminer. Petits déversements : laisser s'évaporer si sûr. Références : EPI sec. 8 ; santé 11 ; écologie 12 ; déchets 13.

Epo-Inject EB 536 - Composant A - FDS

Sections 7 à 12

7. Manipulation et stockage

Lire/reprendre les recommandations du fabricant ; obtenir instructions spéciales avant usage. Éviter contact yeux/peau/vêtements ; personnes sujettes aux allergies ne doivent pas manipuler. Porter EPI section 8 ; manipuler colis avec soin, fermer hors usage, éviter formation de brouillard. Peau contaminée : laver immédiatement ; retirer et laver vêtements avant réutilisation. Stocker hors de portée des enfants, séparé des aliments/boissons/aliments animaux, uniquement dans emballage d'origine fermé, endroit frais et ventilé ; contenants droits et protégés des dommages. Classe : stockage de produits chimiques. Usages : section 1.2.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Aucune valeur de contrôle indiquée dans la source. Ventilation adéquate. Yeux/visage : protection conforme à une norme approuvée si évaluation du risque indique une possibilité de contact. Mains : gants chimiques TS/EN 374 ; choisir avec fournisseur/fabricant selon temps de passage ; contrôler selon données du fabricant, remplacer dès dégradation et fréquemment ; durée en mélange non déterminable précisément. Matériaux recommandés : butyle, nitrile, PVC. Hygiène : lavage soigneux des mains ; ne pas manger/boire/fumer ; laver vêtements contaminés avant réutilisation. Protection respiratoire adaptée si ventilation insuffisante. Environnement : garder récipients fermés ; contrôler émissions ventilation/procédé selon législation environnementale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide ; incolore à jaune pâle ; odeur caractéristique ; pH sans objet. Inflammabilité solide/gaz, limites d'explosion/inflammabilité, densité vapeur, solubilité, coefficient de partage, auto-inflammation et viscosité : aucune information pertinente. Densité apparente 1,1–1,3 g/cm³. Autres informations : aucune entrée.

10. Stabilité et réactivité

Aucun risque de réactivité connu. Stable aux températures ambiantes normales et en conditions de stockage prescrites. Aucune réaction potentiellement dangereuse connue ; aucune condition connue susceptible de créer une situation dangereuse ; aucun matériau ou groupe susceptible de réagir dangereusement ; aucune décomposition lorsqu'utilisé et stocké comme recommandé.

11. Informations toxicologiques

Irritation/corrosion cutanée : provoque une irritation ; yeux : irritant. Sensibilisation respiratoire : critères de classification non atteints selon les données disponibles ; cutanée : sensibilisant. Mutagénicité : critères non atteints in vitro et in vivo ; cancérogénicité : critères non atteints ; reproduction (fertilité/développement) : critères non atteints. STOT exposition unique/répétée : non classé ; aspiration : critères non atteints. Inhalation : aucun effet indésirable connu ; ingestion : douleur gastrique ou vomissement possible ; peau : rougeur/irritation ; yeux : grave irritation, rougeur et vision trouble. Incohérence source conservée : section 2 classe Muta. 2 H341, alors que section 11 dit critères génotoxicité non atteints.

12. Informations écologiques

Dangereux si rejet dans les cours d'eau ; contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement. Toxicité : aucune information pertinente. Dégradabilité du produit inconnue ; bioaccumulation : pas de données pertinentes ; coefficient de partage : aucune donnée ; mobilité sol : aucune donnée. Aucun composant PBT/vPvB ; dangereux pour l'environnement.

Epo-Inject EB 536 - Composant A - FDS

Sections 13 à 16

13. Élimination

Réduire/éviter la production de déchets. Éliminer matériau et récipient en sécurité ; respecter les précautions de manipulation. Nettoyer et laver soigneusement les récipients vides. Éliminer dans une installation agréée selon l'autorité locale compétente.

14. Transport

ONU 3082 pour ADR/RID, IMDG, ICAO et ADN. Désignation ADR/RID, IMDG, ICAO et ADN : MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ; éther o-tolyle de 2,3-époxypropyle). Classe 9 ; code ADR/RID M6 ; étiquette 9 ; IMDG/ICAO/ADN classe 9 ; groupe d'emballage III pour tous. Dangereux pour l'environnement/polluant marin : oui selon pictogramme source. EmS F-A, S-F ; catégorie transport ADR 3 ; code action urgence *3Z ; n° danger ADR/RID 90 ; tunnel (-). Transport vrac MARPOL annexe II/IBC : non applicable.

15. Réglementation

Réglementation turque citée : SEA, 11/12/2013 n° 28848 ; mesures SST concernant substances cancérogènes ou mutagènes, 06/08/2013 n° 28730 ; loi SST 30/06/2012 n° 6331 ; EPI lieux de travail, 02/07/2013 n° 28695 ; mesures SST avec substances chimiques, 12/08/2013 n° 28733 ; règlement déchets, 02/04/2015 n° 29314. Aucune évaluation de sécurité chimique réalisée.

16. Autres informations

Abréviations : Skin Irrit. irritation cutanée ; Skin Sens. sensibilisation cutanée ; Eye Irrit. irritation oculaire ; Muta. mutagénicité des cellules germinales ; Aquatic Chronic danger aquatique chronique. H315 provoque irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H319 grave irritation oculaire ; H341 défauts génétiques suspectés ; H411 toxique pour les organismes aquatiques à effets durables. Ces informations s'appliquent uniquement à la substance indiquée, pas à une composition avec d'autres matériaux ni à un autre procédé. À la connaissance de l'entreprise, elles sont fiables à la date indiquée ; aucune garantie d'exactitude, fiabilité ou exhaustivité. L'utilisateur vérifie leur adéquation à son usage particulier.